

frs or ou  
frs congolais

frs congolais

du destinataire

W. Kumbungu

TEXTE ET SIGNATURE

N. 1005 26/CAC R.S.T. 61/14223  
Réponse fut donnée par lettre  
893 réceptionnée à Bogali le  
16 avril  
Beritoin.

Reçu de dépôt.....  
RP.....



Transmis à .....  
à ..... h. .... m.  
Le Télégraphiste,

Indications non télégraphiées : Expéditeur : M A.T. Kumbungu  
à J.

CONGO BELGE

SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS



NUMERO	ORIGINE	MOTS	DATE	HEURE	VIA
0344	Usumbura	21/18	25	1035	

Heure :

Mentions de service :

*off*

TÉLÉGRAMME Mod. 2/T

*territoire ruhezgeri*

- D Urgent
- RP Réponse payée
- LC Télégramme différé
- NLT Télégramme lettre
- TC Collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique. (Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940).

*61/142 225 priere de donner suite  
 sur no 61/1177 du 2 courant  
 atop reponse telegraphique obligerait  
 protra*

# Territoire

du RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI

GEWEST

~~RUHENGERRI~~, le 15 Avril 1952.  
de

N° 893 / C.A.C.

Happeler dans la réponse la date et le numéro.

In het antwoord vermelden:  
nummer en dagtekening.

Réponse au n° 61/1177  
Antwoord op n°

Copie pour information à Monsieur  
le Chef de Service Médical du Ruanda-  
Urundi à USUMBURA.-

Ruhengeri, le 15 avril 1952.-  
L'Administrateur de Territoire,  
R. GAUPIN,-

du 2 AVRIL 1952.-  
van

ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
Voorwerp

Rapport trimestriel  
(maison à Murambi)

Monsieur le Chef de Service,

Minutée par :  
Geminuteerd door :

Copiée par :  
Afgeschreven door :

Collationnée par :  
Gecollationneerd door :

Reçue le :  
Ontvangen de :

En réponse à votre lettre rappelée  
en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connais-  
sance que le début des travaux de construction d'un  
immeuble, destiné à loger un auxiliaire indigène du  
Service Médical, doit résulter de l'envoi de ciment  
(7 tonnes 5) au chantier meme.

Je reproduis ci-dessous le texte de la  
lettre n° 2775/C.A.C., en date du 26 novembre 1951 que  
je vous adressais.

"Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous renvoyer les  
"sept exemplaires de la convention signée par moi-meme  
"et par le chef qui agit en qualité d'entrepreneur.

Il va de soi que le délai d'achève-  
"ment, fixé au 30 avril 1952, ne sera respecté que si  
"le ciment est rendu à l'endroit de la construction  
"au cours des premiers 15 jours du mois de janvier".

Aucun exemplaire de la convention  
ne m'a fait retour, jusqu'à présent. Le ciment, indis-  
pensable pour entamer les travaux, est toujours attendu.

L'Administrateur de Territoire,

Sé): R. GAUPIN,-

A Monsieur le Chef du Service des  
Travaux Publics du Ruanda-Urundi  
à

U S U M B U R A . -

Sous le couvert de Monsieur le Résident  
du Ruanda à KIGALI.-

Comité des jeunes Jura  
Région du Jura

3 copies ~~Autre copie~~ le 19 avril 1972

N° / C.A.C

Référence : Vata n° 61/1177  
en date du 2 avril 1972

boite avec information  
- Pannion de chef de  
service régional de Jura -  
Orandi : Urmullem  
S.A.T.  
TR GAUPIN

Objet :  
Rapport trimestriel  
(annexes : Muramli)

Pannion de chef de service,

Le rapport : votre lettre relatée en  
marque j'ai l'honneur de faire à votre  
connaissance que de début des travaux de  
construction d'un immeuble, destiné à loger  
un auxiliaire indigène de service régional, soit  
résultat de l'envoi de ciment (7 tonnes) à  
un chantier régional.

Je reproduis, ci-dessous le texte de la lettre  
n° 2778/ C.A.C. en date du 26 novembre 1971  
que je vous adresse.

" Pannion de chef de service,  
j'ai l'honneur de vous renvoyer les deux  
exemplaires de la convention signée par moi-même  
et par le chef qui agit en qualité d'intermédiaire.  
Il va de soi que le délai d'exécution est  
fixé au 30 avril 1972, sur mes respects qui si le  
ciment est rendu à l'endroit de la construction  
au cours des premiers 15 jours du mois de  
janvier. "

~~Aucun exemplaire de la convention ne m'a fait~~

Aucun exemplaire de la convention ne m'a fait  
venir jusqu'à présent. Le ciment, indélébilement  
entamé les travaux, est toujours attendu.  
S.A.T.  
TR GAUPIN

Pannion de chef de service des Travaux Publics du  
Jura - Orandi : Urmullem  
Annexes de convention de Jura - & Président de Jura -  
légal